

6-7 GEORGE V, A. 1916

Ces mitrailleuses étaient requises pour l'équipement du 1er corps expéditionnaire canadien et ont été ordonnées sans obtenir précédemment l'autorisation de Votre Altesse royale en conseil, parce que nous voulions les obtenir avant le départ du premier contingent.

2. Ces mitrailleuses ont été expédiées en trois consignations: quinze le 12 septembre, cinq le 18 septembre, et trente le 20 septembre dernier; et ont toutes été dûment reçues. On n'a reçu que les vingt premières à temps pour être expédiées avec le premier contingent.

3. L'équipement complet ordonné avec chaque mitrailleuse était comme suit:—

Un canon automatique .303, complet avec trépied et affût; aussi quatre boîtes de cartouches et quatre bandes de cartouches, et un sac en cuir renfermant un assortiment de pièces de rechange et d'accessoires, à \$600 chacun.

2 âmes supplémentaires avec chaque mitrailleuse, \$25.

36 bandes de cartouches supplémentaires avec chaque mitrailleuse à \$3.

1 paire de gants ou de mitaines d'amianté avec chaque canon, à \$3 la paire.

1 machine à charger les bandes avec chaque mitrailleuse, à \$50 chacune.

Ces prix sont justes et raisonnables.

4. J'ai l'honneur de recommander le paiement des comptes de la compagnie pour cinquante canons, pièces de rechange et accessoires ainsi délivrés, formant un total en tout de \$38,225.

Le tout respectueusement soumis,

SAM HUGHES, colonel,
Ministre de la Milice et de la Défense.

De sorte que c'est un fait que le ministère les a commandées en hâte dans le but de les faire partir avec le premier contingent et l'arrêté en conseil a été subséquemment adopté basé sur la recommandation que je viens de lire?—R. Oui.

Par M. Kyte:

Q. Pouvez-vous suggérer quelqu'un, le comptable ou le sous-ministre, qui peut nous donner des renseignements à propos des mitrailleuses achetées par cette commission d'achats de guerre?—R. Je pense que le comptable en sait plus long à ce sujet.

Q. Ne pourriez-vous pas dire au greffier du comité, demain ou après demain, où nous pouvons obtenir ces renseignements?—R. Oui. Vous voulez obtenir des renseignements à propos des sommes d'argent reçues à son compte?

Q. A propos de l'achat de mitrailleuses des provinces, corporations et particuliers.—R. Vous voulez les reçus?

Q. Oui, les détails concernant le nombre de mitrailleuses achetées pour chaque commande?—R. Oui, peut-être le sait-il, si quelqu'un doit le savoir au ministère, c'est bien lui. Je sais qu'à l'exception d'une commande, et j'apporterai les documents pour cette commande, mais à part cette exception, je suis très sûr qu'il n'y a rien dans les liasses indiquant qu'aucune commande donnée à la compagnie Lewis ait été déterminée comme représentant des mitrailleuses devant être payées à même ces contributions.

Le témoin se retire.

Le comité s'ajourne.